

SAISON DE CROSS COUNTRY 2015

1. SAISON

La saison débutera le **24 JANVIER 2015** et se clôturera par le **CHAMPIONNAT DE MAURICE**, le **28 FEVRIER 2015** à **SODNAC WELLNESS PARK**.

La compétition est réservée aux athlètes licenciés de la **MAA**. La licence peut être enregistrée ou renouvelée par les responsables des clubs au siège de la fédération à Réduit de **10hres00 à 16hres00** tous les jours de la semaine.

2. CATEGORIE

Les athlètes licenciés (es) se répartissent suivant les âges.

Poussins (nés)	G et F	9 – 11 ans	} en	2004 – 2005
Benjamins (nés)	G et F	12 – 13 ans		2002 – 2003
Minimes	G et F	14 – 15 ans		2000 – 2001
Cadets (ettes)	G et F	16 – 17 ans (nés/ées)		1998 – 1999
Juniors	H & D	18 – 19 ans		1996 – 1997
Seniors	H & D	20 ans +		1995
Masters	H & D	35ans		au jour de la compétition

Ces âges s'étendent à partir du **1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015** sauf pour les masters.

- **Chaque Master doit présenter un certificat médical au secrétariat technique 30 minutes avant le départ de chaque course**

3. SURCLASSEMENTS

En aucun cas un athlète Poussin (ne), Benjamin (ne), Minime (G/F), Cadet (te) ne sera autorisé à participer à une épreuve de cross dans une catégorie d'âge autre que la sienne. Un/e athlète peut participer à autant de manches qu'il/elle souhaite.

4. DISTANCES

Soucieuse d'une progression régulière, la MAA recommande de respecter les distances figurant au tableau ci dessous. Pour se faire le Comité des Epreuves hors stade étudiera les parcours soumis par la région organisatrice.

HOMMES							
Manches	Pou	Ben	Min	Cad	Jun	Sen	Masters
1ere Manche	2 km	2km500	3km500	4km	5km	9km	5km
2eme Manche	1km600	2km200	3km300	4km400	6km	10 km	6km
3eme Manche	1km500	2km500	3km500	5km	6km	11km	5km
4eme Manche	2km300	3km	3km500	5km500	7km500	12km	7.5km
Finale	2km300	3km	3km500	6km	8km	12km	8km

DAMES

Manches	Pou	Ben	Min	Cad	Jun/ Sen	Masters
1ere Manche	1km300	2km	2km500	3km500	5km	4km
2eme Manche	1km300	1km600	2km200	3km300	5km	4km400
3eme Manche	1km200	1km500	2km500	3km500	6.5 km	5km
4eme Manche	1km500	2km300	3km	3km500	7 km	5km500
Finale	1km500	2km300	3km	4km	8km	7km

5. RECOMMANDATIONS

Afin de favoriser une dynamique au sein de la région "ORGANISATRICE" et à celles qui voudraient s'en inspirer, la MAA suggère

Que des Cross de Quartiers soient organisés dans le mois que précède l'évènement Régional afin de constituer une ou plusieurs équipes au niveau des clubs dans les catégories suivantes:

H: Poussins

Benjamins

Minimes

D: Poussines

Benjamines

Minimes

Que chaque équipe soit composée d'un minimum de 5 et d'un maximum de 8 coureurs.

Que chaque équipe représente un club qui est affilié à la MAA.

VITAL CROSS COUNTRY LEAGUE

4 Manches sont prévues:

1° Manche: samedi 24 janvier 2015

- MGI, MOKA

2° Manche: samedi 31 Janvier 2015

- Labourdonnais (Northfield School)

3° Manche: samedi 07 février 2015

- Racing Club, TRIANON

4° Manche: Samedi 21 février 2015

- Pointe aux Roches,

RIAMBEL

Finale : *dimanche 28 février 2015*

- Sodnac Wellness, CANDOS

6. RECOMPENSES

- *Une médaille sera remise aux 3 premiers (ères) de chaque manche.*
- *Une Médaille sera remise aux 3 premiers (ères) de la finale des championnats de MRI*
- *Une Médaille sera remise aux premiers(ères) classés (ées) de la ligue*
- *Un trophé aux clubs les mieux classés*

“LE CHALLENGE “VITAL”

Crée pour motiver les athlètes à la pratique du Cross Country, il sera tenu compte d’un classement individuel et par Clubs

Le pointage s’opérant comme suit pour toutes les manches:

- 1^o 1 PTS – 2^o 2 PTS – 3^o 3 PTS – 4^o 4 PTS etc

Ceux (individuel et par Clubs) ayant réalisé le minimum de points seront déclarés vainqueurs.

7. EN CAS d’EXAEQUO:

Individuel: Le classement au Championnat de Maurice sera déterminant

Par Club: Le classement au Championnat de Maurice : Le 4^o athlète des autres catégories

- Les championnats individuels sont ouverts aux athlètes mauriciens et étrangers titulaire d’une licence nouvellement “ENREGISTRÉE”.*
- Les championnats par équipes sont ouverts aux Clubs affiliés à la MAA.*

8. COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque club peut engager autant d’athlètes mauriciens qui détiennent une licence de la MAA.

Cependant un nombre minimum de 6 athlètes est prévu pour participer aux résultats par équipes.

Les noms des athlètes doivent être confirmés aux organisateurs au plus tard 30 minutes avant le départ :

- Afin de respecter les règlements du Sports Act et de la MAA, chaque athlète sera appelé à participer au nom d’un club qui est affilié ou enregistré à la MAA, sauf pour les Masters qui peuvent concourir en individuel***
- Un club ne peut engager que 2 athlètes non-résidents de la région dans chaque équipe.***

9. TITRES ATTRIBUES

<i>POUSSINS</i>	<i>- Individuel et par Equipes H et F</i>
<i>BENJAMINS</i>	<i>- Individuel et par Equipes H et F</i>
<i>MINIMES</i>	<i>- Individuel et par Equipes H et F</i>
<i>CADETS</i>	<i>- Individuel et par Equipes H et F</i>
<i>JUNIORS</i>	<i>- Individuel et par Equipes H</i>
<i>SENIORS</i>	<i>- Individuel et par Equipes H</i>
<i>JUNIORS/SENIOR (F)</i>	<i>- Individuel et par Equipes F</i>
<i>MASTERS</i>	<i>- Individuel H + F</i>

Le titre “ CHALLENGE VITAL ” (Individuel et par Équipes) sera déterminé sur le meilleur classement des participants de 4 des 5 manches de la Ligue.